



David Gagnon
Greffier du Comité
Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada

Courriel : FINA@parl.gc.ca

Objet : Répercussions de la COVID-19 sur la filière canadienne du tourisme ferroviaire

Bonjour,

L'Association des chemins de fer du Canada (ACFC) représente des sociétés ferroviaires qui constituent un pan essentiel de la filière touristique dynamique du Canada et de son empreinte économique annuelle de 100 milliards de dollars. Dans le présent document, vous trouverez un résumé des répercussions engendrées par la pandémie de COVID-19 sur les activités des membres de l'ACFC au Yukon, en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Québec. Vous y trouverez aussi deux recommandations.

Chaque année, les membres de l'ACFC effectuent environ 340 000 trajets pour transporter des voyageurs, trajets qui représentent plus de 325 millions de dollars de revenus et quelque 1 000 emplois saisonniers bien rémunérés dans des localités rurales et éloignées du Canada. Ces entreprises ont des dépenses annuelles en immobilisations qui se chiffrent dans les 45 millions de dollars, et parallèlement, elles versent environ 15 millions de dollars d'impôts par an à l'État.

Le transport ferroviaire touristique stimule l'économie locale et régionale, puisqu'il donne du travail aux entreprises locales comme les hôtels, les restaurants, les commerces de détail et les sociétés d'excursions. Les trains de Prairie Dog Central Railway, par exemple, amènent plus de 12 000 touristes par an à Grosse Isle, au Manitoba (environ 13 500 habitants), tandis que le légendaire Rocky Mountaineer représente plus de 500 000 nuitées à l'hôtel par année dans l'Ouest canadien.

Pour les membres de l'ACFC, c'est d'abord grâce aux revenus du tourisme saisonnier qu'ils peuvent financer leurs activités et les services qu'ils offrent partout au pays. Ces revenus sont surtout générés en été et en automne, par la venue de milliers de visiteurs étrangers.

La COVID-19 est en train de réduire les revenus nécessaires pour compenser les coûts d'immobilisations et de fonctionnement substantiels qui vont de pair avec le service ferroviaire touristique. Généralement, le ratio d'exploitation annuel moyen des membres de l'ACFC est d'environ 90 %, ce qui montre que dans des conditions normales, les revenus dépassent tout juste les dépenses. Or, cette année, les membres ont été contraints de s'adapter à la pandémie de COVID-19 : réduction des activités, interruption des dépenses d'immobilisations, mise à pied d'employés et, dans certains cas, annulation des activités pour la saison.

L'ACFC salue les démarches du gouvernement fédéral pour soutenir l'économie, mais elle estime qu'il doit aller plus loin pour aider les sociétés ferroviaires touristiques afin qu'elles puissent, dans l'avenir, continuer à servir leurs clients canadiens et étrangers.

Elle recommande donc au gouvernement fédéral :

1. de tenir compte des répercussions de la COVID-19 sur les sociétés ferroviaires de la filière touristique saisonnière et de leur donner immédiatement accès à des fonds d'immobilisation pour qu'elles puissent poursuivre leurs activités dans les prochaines années;
2. de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un plan à long terme visant à restaurer la confiance des clients étrangers et à refaire du Canada une destination touristique attrayante à leurs yeux.

L'ACFC est prête à collaborer avec l'État et les acteurs concernés pour assurer la viabilité à long terme de la filière touristique canadienne, et pour que les sociétés ferroviaires touristiques continuent de jouer un rôle de premier plan dans la mise en valeur du Canada, de sa beauté naturelle et de ses destinations emblématiques auprès des visiteurs internationaux.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me joindre au 613 564-8090 ou à l'adresse mbrazeau@railcan.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.



Marc Brazeau
Président-directeur général
Association des chemins de fer du Canada